



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cahier des charges régional

« Lutter contre la précarité menstruelle »

Après une **expérimentation dotée d'un million** d'euros en 2020 menée au niveau **national**, l'Etat a porté à **cinq millions** d'euros le budget consacré à la lutte contre la précarité menstruelle en 2021, pour soutenir des actions auprès des femmes précaires, en particulier les étudiantes et personnes hébergées ou à la rue.

Afin d'apporter une **dimension territoriale** à la lutte contre la précarité menstruelle, l'État flèche une partie de cette enveloppe budgétaire à l'émergence de projets locaux en articulation avec les projets financés au niveau national.¹ A ce titre, **l'enveloppe allouée à la région Ile-de-France au titre du présent appel à candidature s'élève à 506 237€**

I. Contexte

Les produits d'hygiène intime constituent pour les femmes un produit de première nécessité. Toutefois, certaines d'entre elles n'y ont pas accès en quantité suffisante. Ainsi, selon l'étude « Hygiène et précarité en France » publiée par l'Ifop et l'association Dons solidaires en mars 2021, la précarité menstruelle concernerait près de 1,7 million de femmes en France.

La problématique d'accès aux protections périodiques affecte en particulier les femmes en situation de précarité. D'après le rapport de Dons solidaires, si près d'une française sur dix a déjà manqué de produits périodiques pour des raisons financières, ce chiffre s'élève à 24 % pour les femmes pauvres et 39 % pour les bénéficiaires d'associations. 17 % d'entre elles déclarent manquer le travail en raison de leurs menstruations et de leur incapacité à se procurer des protections.

Le manque d'accès aux produits d'hygiène intime touche également les étudiantes. Selon une étude réalisée par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) en février 2021, 13 % des étudiantes consultées déclarent avoir déjà dû choisir entre des protections et un autre objet de

¹ Les crédits ont été répartis entre les régions en fonction de deux indicateurs : le nombre de personnes pauvres et la population menstruée (15-54 ans).

première nécessité. Six sur dix mentionnent avoir déjà manqué les cours à cause de leurs menstruations.

Aussi, comme l'a souligné le rapport de la sénatrice Mme Schillinger, les conséquences de la précarité menstruelle sont nombreuses. Elle peut voir des répercussions sur le bien-être et l'estime de soi, être source d'inquiétude voire d'un sentiment de honte. Elle impacte également la vie sociale et peut encourager le décrochage scolaire, sportif ou le renoncement au travail.

Enfin, la précarité menstruelle représente un enjeu sanitaire, en témoignent les risques posés par le renouvellement insuffisant de protections ou l'usage de produits non adaptés qui peuvent entraîner des infections ou mener au syndrome du choc toxique. Les problématiques socio-sanitaires liées aux menstruations demeurent toutefois insuffisamment connues, en raison du tabou entourant la question des règles.

II. Objectifs et finalités

Le présent appel à candidature vise à financer des projets dont la finalité est de :

- **faciliter l'accès et le choix de protections périodiques notamment pour les étudiantes et les femmes précaires en particulier hébergées ou à la rue ;**
- **contribuer à lever les tabous et la stigmatisation relatifs aux menstruations ;**
- **Sensibiliser à la précarité menstruelle et à l'importance d'une bonne hygiène et santé intimes.**

Le volet régional de l'expérimentation doit favoriser un **effet levier** sur les actions déjà initiées par les acteurs locaux, ou favoriser des co financements, notamment les collectivités territoriales, le tissu associatif et les CROUS.

Une liste non exhaustive des actions pouvant être financées via le présent appel à candidature est détaillée en annexe 1.

III. Priorités régionales franciliennes : public et localisation

Les priorités régionales ont été définies conjointement entre la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, la Direction Régionale du Droit des Femmes et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

- Les actions doivent s'adresser en priorité aux publics suivants:
 - **les femmes hébergées à l'hôtel.** Les porteurs de projet devront articuler leur action en lien les Plateformes départementales d'accompagnement social à l'hôtel (PASH)
 - **les femmes fréquentant les dispositifs de veille sociale** (accueils de jour, accueils de nuit, maraudes etc)
 - **les étudiantes.** Les porteurs de projet pourront s'appuyer sur le réseau des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaire (CROUS)
- Les projets doivent être de **dimension interdépartementale** (a minima sur deux départements) ou **régionale** .

IV. Conditions d'éligibilité

L'éligibilité du projet est appréciée au regard des critères suivants :

- la nature du porteur: **associations, collectivités territoriales, partenaires sociaux, fondations, établissements publics, groupement d'intérêt public**. Les projets peuvent être proposés en partenariat avec des collectivités territoriales ou d'autres structures, par exemple des centres sociaux, des bureaux d'information jeunes et des missions locales. Les actions en partenariats avec les CROUS sont à privilégier, afin de faciliter l'approvisionnement des étudiantes.
- Le respect des seuils de subvention: **la subvention demandée doit être comprise entre 50 000€ et 250 000 €**
- la complétude de la fiche projet / grille synthétique (annexe 3)

NB : les actions déjà soutenues au niveau national ne sont pas éligibles au présent appel à candidature.

V. Critères de sélection

Les projets éligibles seront examinés sur le fond au regard des critères suivants :

- le respect des priorités régionales relatives aux publics et au périmètre géographique
- la connaissance fine des problématiques liées à la précarité menstruelle ;
- la prise en compte des besoins, des préférences et des spécificités des publics visés ;
- les actions mises en œuvre dans les territoires vulnérables (QPV, zones rurales...) ;
- les co financements et partenariats mis en œuvre ;
- un démarrage du projet avant le 31 décembre 2021
- les actions témoignant d'une démarche sanitaire et environnementale respectueuse.

VI. Articulation avec le volet national de l'expérimentation

Les projets doivent s'inscrire en **complémentarité des projets financés au niveau national**.

A ce titre, les projets en direction des **femmes détenues et des élèves du secondaire de Seine Saint Denis** sont exclus, en raison d'actions déjà soutenues au national. De même, **les actions déjà financées au titre de l'expérimentation nationale ne sont pas éligibles** à l'appel à candidature francilien.

Une liste non exhaustive des actions déjà financées au niveau national et en Ile-de-France est détaillée en annexe 2.

VII. Suivi et évaluation

Afin d'évaluer la réalisation du projet, il est demandé aux porteurs de :

- de définir des **indicateurs concrets et précis de suivi et d'évaluation de l'action proposée** ;
- fournir un **rapport quantitatif et qualitatif à N+1** sur la réalisation du projet, ses impacts sur le public cible et sur la qualité de sa mise en œuvre sur le territoire concerné ;
- mobiliser dans la mesure du possible, les **parties prenantes ou concernées** au suivi du projet.

VIII. Calendrier

- **9 ou 12 juillet 2021** : lancement de l'AAC et publication sur les sites internet
- **03 septembre 2021**: date limite de dépôt des candidatures auprès de la DRIHL IDF
- **septembre 2021** : instruction des dossiers
- **début octobre 2021** : comité de sélection régional en présence de la DRIHL, de la DRDFE et de la DRIEETS et annonce des lauréats
- **octobre 2021** : conventionnement avec les lauréats
- **avant le 31 décembre 2021** : lancement du projet

ANNEXE 1 – Exemples d’actions visées par l’appel à candidature (liste non exhaustive)

- ➔ **Les actions peuvent concerner la mise à disposition de protections à titre gratuit ou à un prix symbolique comme l’installation de distributeurs de produits intimes dans les espaces fréquentés par des femmes précaires.**

Différents types de produits périodiques

- Réutilisables : serviettes, protèges slips ou culottes lavables, cups menstruelles.
- A usage unique : tampons, serviettes, protèges slips.

Différentes modalités de distribution, par exemple :

- Installation de distributeurs de protections périodiques en libre-service dans les lieux publics, les structures sociales, les universités ou les CROUS.
- Distribution de kits avec des produits adaptés aux besoins des femmes, accompagné d’un livret pédagogique sur la santé intime.

- ➔ **Les actions peuvent proposer de la coordination entre structures, la mise en place d’informations ou encore de l’ingénierie de projets.**

Exemples:

- Fédération d’un ensemble d’acteurs d’un même territoire afin d’envisager une stratégie de déploiement commune d’actions portant sur la précarité menstruelle.
- Projet de développement de partenariat avec les CROUS pour faciliter les actions auprès des étudiantes.

- ➔ **Les actions peuvent consister en des ateliers de sensibilisation, de formation ou des groupes de parole, à l’attention de femmes précaires, des étudiantes ou d’intervenants sociaux.**

Exemples :

- Ateliers axés sur l’anatomie du corps, l’explication du cycle menstruel, la sensibilisation à l’hygiène intime et à l’utilisation de différentes protections périodiques ainsi que sur les pathologies associées aux cycles menstruels et leur prise en charge (fibromes utérins, endométrioses, etc.).
- Formations d’acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, structures d’hébergement, etc.).

ANNEXE 2 – Recensement non-exhaustif des projets déjà financés au niveau national et en Ile-de-France

→ Action : Mise à disposition gratuite de protections périodiques à destination d'élèves d'établissements du second degré

Localisation : Département du Nord, des Ardennes et de la Seine Saint Denis

→ Actions :

→ Distribution gratuite de protections périodiques ;

→ Diversification de la gamme proposée en cantine ;

→ Accompagnement des femmes détenues sur l'hygiène menstruelle. : Mise en place d'ateliers de sensibilisation sur l'hygiène menstruelle et prévention au mésusage des protections périodiques.

→ Actions :

→ Mise à disposition de protections hygiéniques dans les accueils de jour (distributeurs) ;

→ Distribution de protections lors des maraudes et petits déjeuners ;

→ Groupes de parole hebdomadaires sur la santé des femmes.

Public : Femmes vivant dans la rue ou à l'hôtel, accueillies par la fondation, lors des maraudes, des petits déjeuners et des accueils de jour.

→ Actions :

→ Mise à disposition de protections hygiéniques dans les accueils de jour et les centres d'hébergement (mise en place de distributeurs) ;

→ Distribution de protections lors des maraudes ;

→ Ateliers de sensibilisation.

Public : Femmes rencontrées lors des maraudes (dans la rue ou sein de campements et bidonvilles), accueillies en accueil de jour, accompagnées dans les structures d'hébergement de la CRF ou hébergées dans les hôtels.

→ Action : approvisionnement d'épiceries solidaires en protections hygiéniques

Public : Femmes accueillies par les épiceries solidaires

→ **Action : achat de produits d'hygiène féminine par les banques alimentaires et distribution aux associations partenaires**

Public : Femmes bénéficiaires des associations partenaires des banques alimentaires

→ **Action : approvisionnement d'épiceries solidaires en protections hygiéniques**

→ **Actions :**

→ **Achat de produits d'hygiène féminine et distribution aux associations ;**

→ **Sensibilisation des entreprises concernées pour susciter davantage de dons**

Public : Femmes vivant dans la rue, dans des centres d'hébergement et accompagnées par des structures d'aides sociales.

→ **Action : développement d'opérations de lutte contre la précarité menstruelle par le renforcement du pôle « relations associations » de Dons Solidaires**

Public : Adolescentes issues de familles en situation de précarité, étudiantes pauvres ; adolescentes prises en charge par l'aide sociale à l'enfance ; femmes à la rue, en errance ou hébergées ; femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ; femmes issues de ménages précaires, parfois familles monoparentales.

→ **Actions :**

→ **Ateliers de sensibilisation et d'information sur les règles et la santé intime ;**

→ **Distribution de protections.**

Île-de-France

- **Région Ile-de-France :** Installation de distributeurs de protections périodiques gratuites et biologiques dans 31 lycées publics. A terme, tous les lycées de la région seront dotés en 2020 et 2021.

Val-de-Marne

- **Université de Créteil :** Installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuites avec Marguerite and Cie en 2020.

Essonne

- **Université Paris Saclay :** Installation de 12 distributeurs de protections périodique avec serviettes et tampons jetables. Distribution massive de kits jetables biologiques deux fois par an. Campagne de sensibilisation sur les solutions de protections alternatives et durables en 2020 et 2021.

Paris

- **Université de la Sorbonne :** Installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuites en 2020.

- **Ville de Paris** : Distribution de protections hygiéniques réutilisables en 2020 et 2021.
- **My harmony** : Distribution de produits périodiques et sensibilisation sur les menstruations.

Seine-Saint-Denis

- **LEAO** : Distribution de protections périodiques

Yvelines

- **CROUS Versailles** : Installation de 47 distributeurs dans les résidences CROUS en avril 2021.